

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal au niveau de la gare de Morgny-la-Pommeraye.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Morgny-la-Pommeraye

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal SAGOT, Maire de la commune

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 7 | | 6 | 0 | 4 | | 5 | 3 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41°	Le projet consiste à aménager un espace multimodal autour de la gare SNCF et de la mairie pour les piétons, les deux-roues, les bus et autres véhicules motorisés. La requalification de cette partie du bourg s'accompagne notamment de la création et de la requalification de 60 places de stationnement réparties aux abords des différents équipements communaux à savoir l'école, la bibliothèque, la gare et la mairie. Le nombre cumulé de places de stationnement créées/requalifiées étant supérieur à 50, le projet est de ce fait soumis à la rubrique 41° de la procédure de cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Aménager un espace intermodal au niveau de la gare de Morgny-la-Pommeraye,
- Réaménager le parvis de la mairie dans la continuité de l'espace intermodal,
- Requalifier la voirie de la RD15 entre la gare et l'école,
- Réaménager l'entrée de la commune et la zone de stationnement poids-lourds au Nord de la voie SNCF,
- Créer des stationnements le long de la rue du Petit Pré avec une requalification de voirie et démolition du local technique,
- Réaménager le carrefour de la RD15 au niveau du parvis de l'école.

4.2 Objectifs du projet

Le but recherché au travers de ce projet est d'aménager un véritable espace intermodal pour les piétons, deux-roues, bus et véhicules motorisés afin de sécuriser les déplacements autour de la gare et de la rendre accessible. Le projet envisagé vise également à proposer une nouvelle image urbaine et structurante de cette partie de la commune, afin de participer au projet de création d'un véritable centre-bourg.

Le projet a donc pour objectif de faciliter les déplacements, favoriser les échanges entre les différents modes de transports concentrés en un même lieu et fiabiliser les dispositifs mis en œuvre en s'appuyant sur 4 fondamentaux :

- Le confort,
- L'information,
- La sécurité,
- L'accessibilité.

Ce pôle d'échanges doit être un vecteur d'incitation à l'usage des transports collectifs, et aux autres modes de transports alternatifs à la voiture : il a pour vocation de créer une véritable connexion entre les différents modes de transports proposés au public. Cela passe par une plus grande clarté dans l'aménagement de l'espace pour tous les voyageurs (automobilistes, piétons, deux-roues, usagers des transports collectifs, etc.) et par un travail sur l'accessibilité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront dans un premier temps à démolir le local technique et à réaliser les places de stationnement le long de la rue du Petit Pré pour permettre le stationnement des usagers du train pendant la phase travaux devant la gare. Les travaux d'aménagement sur la RD15 seront réalisés en décalé pour limiter l'impact sur le fonctionnement de la gare en phase chantier.

L'objectif fixé est de pouvoir démarrer les travaux au 3ème trimestre de 2019 pour les terminer au début du second trimestre de 2020 (soit une durée globale de chantier de l'ordre de 6 mois).

Ces travaux comprendront principalement, sans que cette liste soit exhaustive :

- Installation d'une signalétique de chantier,
- Démolition du bâtiment technique municipal et dépose du mobilier urbain en place,
- Démolition des ouvrages de petite maçonnerie et serrurerie,
- Rabotage des revêtements de voirie et démolition des emprises parking et trottoir existantes,
- Dépose des réseaux divers impactés par l'emprise du projet,
- Mise à niveau des réseaux divers et remplacement des plaques tampons,
- Mise en place du réseau d'assainissement pluvial au niveau du parking de la gare,
- Réalisation des travaux de terrassement,
- Pose des réseaux divers permettant d'alimenter les équipements du projet,
- Mise en œuvre de la chaussée au droit des voies de circulation et des places de stationnement,
- Mise en œuvre des revêtements de surface des parvis de la mairie et de l'école, ainsi que les trottoirs,
- Mise en place du mobilier urbain,
- Engazonnement des espaces verts et plantation des arbres et massifs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés, on retrouvera donc au niveau du centre-bourg de Morgny-la-Pommeraye :

- Une entrée de commune au Nord de la voie SNCF intégrée dans un espace paysager plus qualitatif ainsi qu'un espace d'attente de 2 places de stationnement pour les poids lourds (déjà existant à l'heure actuelle).
- Un pôle d'échanges multimodal entre la mairie et la RD15 qui regroupera 13 places de stationnement, un arrêt de bus, un dépose-minute pour 2 places de stationnement, ainsi que des supports vélos. Une voie en sens unique sur 3,5 m de large permettra aux usagers d'accéder au parvis de la gare.
- Le parvis de la mairie regroupant 10 places de stationnement et un nouvel espace paysager.
- Un nouvel espace de stationnement de 23 places le long de la rue du Petit Pré (dont 2 places pour voitures électriques) au niveau de l'actuel bâtiment technique municipal (démoli dans le cadre du projet). La rue du Petit Pré sera élargie de 4,5 m à 6 m.
- Le carrefour entre la rue du Petit Pré, la RD15 et le pôle d'échanges sera aménagé en plateau piéton.
- La RD15 entre la gare et l'école fera l'objet d'une requalification avec élargissement des trottoirs existants et réduction de la largeur de voirie de manière à limiter les vitesses de circulation.
- Le carrefour de la RD15 au niveau de l'école sera également aménagé en plateau piéton pour favoriser les ralentissements et s'inscrira dans un nouvel espace plus paysager, avec un parvis devant l'école et 10 places de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Demande de Permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet.....	1,17 ha
Nombre de stationnements créés devant l'école et la bibliothèque.....	10
Nombre de stationnements créés le long de la rue du Petit Pré.....	23 dont 2 pour voitures électriques
Nombre de stationnements créés devant la gare.....	15 dont 2 pour taxi ou dépose-minute
Nombre de stationnements créés devant la mairie.....	10
Nombre de stationnements créés pour l'attente des poids lourds à l'entrée de la commune	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Morgny-la-Pommeraye

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 24 ' 75 " 49 Lat. 4 9° 5 2 ' 27 " 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morgny-la-Pommeraye est couverte par le PPRN du Bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec qui a été prescrit en date du 29 décembre 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morgny-la-Pommeraye, s'inscrit au sein de la zone de répartition des eaux de l'albien-néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 9 kilomètres à l'Ouest du site Natura 2000 "Pays de Bray, cuestas nord et sud".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 11 kilomètres au Nord du site classé "Le Belvédère du Bois du Roule à Darnétal".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de requalification de l'espace public pour la création du pôle d'échanges multimodal et l'aménagement du centre-bourg, seront réalisés au niveau du terrain naturel et ne feront pas l'objet d'importants terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront constitués de bétons et d'enrobés pour la réalisation des revêtements de chaussée, et de terre végétale pour l'aménagement des espaces paysagers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de la commune, la RD15 constitue un axe de ruissellement anthropique qui rejoint la rue du Moulin. Lors de fortes pluies, des inondations de voirie ont déjà été observées. Aussi, pour répondre à cet enjeu "ruissellement", le SYMAC a engagé la réalisation d'aménagements qui visent à améliorer la collecte des eaux et les tamponner dans un ouvrage de lutte contre les inondations au Nord de la voie SNCF. Les aménagements visant à prendre en compte ce risque de ruissellement et le projet du SYMAC seront détaillés dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à aménager un espace intermodal pour sécuriser les déplacements des motos, voitures, bus, poids-lourds autour de la gare et ainsi la rendre plus accessible. L'aménagement projeté vise donc à améliorer les conditions de circulation actuelles et n'engendrera pas une augmentation du trafic. A noter également que dans la mesure où l'espace situé devant la gare et la mairie est déjà pourvu de places de stationnement, le projet n'entraînera pas une modification significative des usages et donc de la fréquentation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la requalification de la RD15 entre la gare et la mairie avec notamment la réduction de la largeur de voirie et la création de plateaux piéton au niveau des 2 carrefours. Le projet entraînera donc une réduction des vitesses de circulation sur le principal axe routier de la commune, et aura ainsi un effet bénéfique puisqu'il engendrera une réduction des nuisances sonores liées à la circulation automobile. Seule la phase chantier sera susceptible de générer des nuisances sonores sur une durée toutefois limitée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera potentiellement des vibrations durant la phase de travaux (terrassements). Les effets seront néanmoins limités et temporaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone à aménager est déjà éclairée par plusieurs mâts d'éclairage public. Le projet prévoit néanmoins d'accentuer légèrement cet éclairage au niveau des deux carrefours pour davantage de sécurité vis-à-vis des piétons.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un espace intermodal engendrera des rejets de polluants dans l'air issus de la circulation des véhicules. Néanmoins, cette circulation étant existante actuellement il n'y aura pas de modification significative de l'état initial du site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un ouvrage de tamponnement au sein du pôle d'échanges multimodal capable de gérer une pluie d'occurrence centennale. L'exutoire de cet ouvrage sera défini en fonction des résultats des études de perméabilité à venir. Le cas échéant, les principes de gestion des eaux pluviales et le détail des ouvrages d'assainissement seront précisés dans le dossier de déclaration qui fera l'objet d'une instruction par la DDTM 76.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura des incidences positives sur le cadre de vie de la population de Morgny-la-Pommeraye. Il améliorera les échanges entre les modes de déplacement au niveau du centre-bourg, facilitera l'accès à la gare, et sécurisera les déplacements des modes de déplacement doux (vélos, piétons).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet répertorié par la DREAL Normandie, n'est susceptible d'avoir d'incidence ou même d'être impacté par le présent projet.

En revanche, le projet de pôle d'échanges multimodal s'inscrit à proximité immédiate d'un aménagement hydraulique qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 18 mai 2018. Il s'agit du projet du SYMAC (précédemment évoqué dans ce formulaire) qui consiste à créer plusieurs aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur l'ensemble du sous-bassin versant de la Côte aux Morts.

Parmi les aménagements autorisés par cet arrêté préfectoral, l'un d'eux consiste à créer un barrage enherbé de 1500 m³ au Nord de la voie SNCF (hors périmètre du présent projet) sur des emprises actuellement agricoles. En complément de cet ouvrage, le SYMAC prévoit la pose d'une canalisation de collecte depuis le carrefour entre la RD15 et la rue du Moulin pour améliorer la collecte des ruissellements au niveau de ce carrefour et ainsi répondre à la problématique de ruissellements sur cette zone.

Le projet de pôle d'échanges multimodal se superposant au tracé de la canalisation de collecte projeté par le SYMAC, cette donnée d'entrée a donc été intégrée à la conception du dispositif d'assainissement du futur pôle d'échanges multimodal.

En accord avec le SYMAC, les eaux pluviales du pôle d'échanges multimodal se déverseront donc à débit régulé dans le réseau pluvial qui rejoindra le barrage enherbé au Nord de la voie SNCF. Ces éléments seront repris dans le dossier loi sur l'eau du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Actuellement, les largeurs de voirie de la RD15 au niveau du centre-bourg de Morgny-la-Pommeraye sont trop confortables et favorisent les vitesses excessives à l'origine d'une insécurité, mais également de nuisances sonores. De plus, les places de stationnement aux abords de la gare, de la mairie et de l'école ne sont pas matérialisées et restent limitées. A noter également l'absence de zone réservée aux taxis, arrêts minutes et deux-roues. Les cheminements piétons sont globalement de mauvaise qualité, sans réelle continuité matérialisée et sur des largeurs insuffisantes et inadaptées aux personnes à mobilité réduite. Dans ce contexte urbain dégradé, l'aménagement du pôle d'échanges multimodal n'apportera que des incidences positives sur le cadre de vie des usagers et riverains puisqu'il agira en faveur d'une requalification qualitative de l'espace public et une revalorisation de l'image urbaine du centre-bourg. De par sa localisation, le projet n'aura par ailleurs pas d'impact notable sur l'environnement puisqu'il se situe au sein d'une zone urbaine, certes rurale, mais à distance des espaces naturels et site protégés.

A noter que les potentiels impacts sur les eaux pluviales ont bien été pris en compte dans la conception du projet et qu'ils seront détaillés dans le dossier de déclaration loi sur l'eau le cas échéant. A ce sujet, il peut néanmoins être précisé que le projet engendrera des incidences positives puisqu'il sera à l'origine d'une diminution de la part de surface imperméabilisée et intégrera par ailleurs la mise en place d'ouvrage de tamponnement des eaux pluviales avant rejet vers le réseau d'assainissement à l'aval.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur de la gare s'inscrit actuellement au cœur d'un centre bourg rural présentant plusieurs dysfonctionnements qui, d'une part, ne facilitent pas l'accessibilité pour les riverains et usagers du train et, d'autre part, engendrent des problèmes de sécurité pour les piétons et les deux-roues, tout particulièrement le long de la RD15 aux abords des équipements communaux. Le projet porté par la commune tel qu'il a été présenté dans ce formulaire sera donc favorable à une amélioration de la situation existante puisqu'il permettra de répondre à ces enjeux d'accessibilité et de sécurité tout en proposant une nouvelle imagine urbaine et structurante du centre-bourg. A noter en parallèle que, de part sa localisation, la zone à aménager présente des enjeux environnementaux relativement limités. Ainsi, au regard de la nature du projet et en l'absence d'enjeux environnementaux sur la zone à aménager (autre que ceux traités par la loi sur l'eau), il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Morgny-la-Pommeraye

le, 29/04/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus